

## CERTIFICAT MÉDICAL

### (Uniquement pour les candidats en situation de handicap)

À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat  
UNIQUEMENT pour les candidats souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve(s)

Je soussigné(e),  
**Docteur (NOM et Prénom) :**

-----  
Médecin agréé par arrêté préfectoral  
Adresse complète :

-----  
Date de la consultation : ..../.../.....

Certifie :

- Ne pas être le **médecin traitant de**  
M. Mme (*Nom/prénom*) , né le .../.../....  
 l'avoir examiné(e) ce jour et avoir consulté son dossier médical.

Atteste que :

- « M. Mme (*Nom/prénom*) » est une **personne en situation de handicap** qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation compte tenu de la forme et de la durée des épreuves.  
 que le handicap du (de la) candidat(e) est compatible avec l'exercice des fonctions *d'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE*.

**Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).**

**Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (voir fonctions et nature des épreuves au dos de ce document) :**

**Pour les épreuves écrites obligatoires et facultatives :**

- Octroi d'un tiers temps supplémentaire de composition  
 Installation spécifique de la salle d'épreuve  
Préciser : .....
- Installation de matériel particulier  
Préciser : .....
- Mise à disposition d'un ordinateur.  
Préciser avec ou sans correcteur orthographique : .....
- Aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet  
 Aide d'une tierce personne pour répondre avec un ordinateur sous la dictée du candidat (lecteur scripteur).  
 Autre(s) (Ex : sujets type Braille, agrandissement des sujets...):  
.....  
.....

**Pour les épreuves orales obligatoires et facultatives :**

- Octroi d'un tiers temps supplémentaire pour la préparation  
 Autre(s), préciser la nature de l'aménagement nécessaire (ex : présence d'un interprète en langue des signes, utilisation d'un appareillage, etc...) :  
.....  
.....

**RAPPEL** : Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Fait-le .....  
Signature et cachet du médecin agréé

# CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

## Définition des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- 1° Musée ;
- 2° Bibliothèque ;
- 3° Archives ;
- 4° Documentation.

Dans chacune de leurs spécialités, ils contribuent au développement d'actions culturelles et éducatives. Ils participent, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, aux responsabilités dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire. Ils peuvent être chargés du contrôle et de la bonne exécution des travaux confiés aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la catégorie C ainsi que de l'encadrement de leurs équipes. Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils participent à la promotion de la lecture publique.

Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2<sup>e</sup> classe et d'assistant de conservation principal de 1<sup>re</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des spécialités mentionnées ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise.

Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement.

Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination.

## Nature des épreuves du concours

### Concours externe

**Une épreuve d'admissibilité** : la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures).

**Une épreuve d'admission** : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

### Concours interne

**Deux épreuves d'admissibilité** :

1° La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures).

2° Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie (durée : 3 heures).

**Une épreuve d'admission** : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

### 3<sup>e</sup> concours

**Deux épreuves d'admissibilité** :

1° La rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (durée : 3 heures).

2° Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie (durée : 3 heures).

**Une épreuve d'admission** : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

## Epreuves facultatives (concours externe, interne, 3<sup>e</sup> concours)

Au choix :

1° Une épreuve écrite de langue (durée : 2 heures) dans la langue choisie par le candidat au moment de l'inscription au concours, comportant la traduction en français :

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
- soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes : latin, grec.

2° Une épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias (durée : 20 minutes avec préparation de même durée).

Document à transmettre via Chorus ([www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)).

Paiement par mandat administratif à 30 jours après dépôt de la note d'honoraire.

N° SIRET 287 708 325 00025

**JOINDRE UN RIB PROFESSIONNEL POUR LES NOUVEAUX FOURNISSEURS**

## **Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe 2025**

### **NOTE D'HONORAIRES**

À remettre lors de la visite au médecin agréé et à renvoyer par ce dernier selon les modalités énoncées ci-dessus. La visite sera réglée au médecin par le Centre départemental de gestion.

**Il ne sera procédé à aucun remboursement direct au candidat (la carte Vitale ne doit pas être utilisée).**

#### **À REMPLIR PAR LE MÉDECIN**

Je soussigné(e),

**Nom et spécialité du médecin agréé :** .....

**SIRET et adresse du médecin agréé :** .....

.....

certifie avoir reçu en vue d'un éventuel aménagement d'épreuve pour le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe.

**Nom et prénom de la personne examinée :** .....

**Date de la consultation :** .....

**Montant total de la visite\* :** .....

J'arrête le présent état à la somme de ..... (en toutes lettres) correspondant au tarif conventionnel de remboursement du régime général de sécurité sociale, payable à mon compte courant : joindre un relevé d'identité bancaire professionnel.

**Cachet et signature du médecin agréé :**

\* Les tarifs d'honoraires des médecins agréés sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2007. Application des tarifs conventionnels de sécurité sociale **consultation au cabinet C – 26,50 €**